



municipalité de saint-antoine-sur-richelieu

1060, rue du Moulin-Payet, bureau 1
Saint-Antoine-sur-Richelieu (Québec) J0L 1R0
Téléphone : (450) 787-3497 • Télécopieur : (450) 787-2852
Courriel : municipalite@saint-antoine-sur-richelieu.ca

Avis public

Avis est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu :

Que lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2009, le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement intitulé:

Règlement numéro 2009-010 concernant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Toute personne intéressée peut prendre connaissance ou obtenir une copie dudit règlement moyennant le paiement des frais, dans les heures d'ouverture du Bureau municipal, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du mardi au vendredi.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 14^e jour du mois de janvier 2010.

**Élise Guertin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**